

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Marie Moret](#)[Collection Moret_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 41 \(3\)](#)
[Item Marie Moret à Alexandre Tisserant, 28 janvier 1888](#)

Marie Moret à Alexandre Tisserant, 28 janvier 1888

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 41 (3)

Collation 3 p. (370r, 371r, 372r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Alexandre Tisserant, 28 janvier 1888, Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 04/02/2026 sur la plateforme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45199>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [28 janvier 1888](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) – Famillistère

Destinataire [Tisserant, Alexandre \(1822-1896\)](#)

Lieu de destination 26, rue de Toul, Nancy (Meurthe-et-Moselle)

Description

Résumé Marie Moret, occupée par la prochaine assemblée générale de l'Association du Familistère, remercie brièvement Tisserant pour sa lettre du 25 janvier 1888. Elle lui demande s'il pourra venir à Guise quelques jours à partir du 3 février et que sa visite est attendue par messieurs Ganault et André, et par elle-même, Émilie et Marie-Jeanne Dallet. Elle l'informe que les opérations d'inventaire commenceront le 2 février et qu'elle pourrait retenir Ringuier et Ganault s'il arrivait dès le 3 février pour qu'ils discutent ensemble au cas où des incidents se produisaient au cours de l'inventaire. Elle lui annonce : que le conseil de famille des enfants d'Émile a été constitué et que Patoux, avoué à Saint-Quentin et ancien homme d'affaires d'Émile, a été nommé subrogé tuteur et assistera à l'inventaire ; que Ganault et Ringuier séjourneront à Guise trois jours et qu'ils ne feront venir Falaize qu'en cas d'incident ; que Dequenne, probable futur gérant désigné de la Société du Familistère, représentera celle-ci accompagné de monsieur André, le plus au courant des affaires de l'usine. Sur la modification de la raison sociale de la Société du Familistère : Veuve Godin et Cie au lieu de Godin et Cie.

Support La copie porte les marques de la correction manuscrite effectuée par Marie Moret sur l'en-tête du papier à lettre de la lettre originale, auquel elle a ajouté « V[eu]ve ».

Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Famille](#), [Météorologie](#), [Succession de Godin \(droit\)](#), [Visite au Familistère](#)

Personnes citées

- [André, Eugène \(1836-\)](#)
- [Dallet, Émilie \(1843-1920\)](#)
- [Dallet, Marie-Jeanne \(1872-1941\)](#)
- [Falaize, Alfred \(1843-1933\)](#)
- [Ganault, Gaston \(1831-1894\)](#)
- [Godin, Émile \(1840-1888\)](#)
- [Patoux \[monsieur\]](#)
- [Ringuier, Antoine Ernest \(1825-1888\)](#)

Événements cités [Assemblée générale des associés de l'Association coopérative du capital et du travail \(29 janvier 1888, Guise\)](#)

Lieux cités [Saint-Quentin \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 24/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

me —
Guise Familistère 28 janvier 88

Bien cher Monsieur Lissierant,

J'ai reçu hier soir votre lettre du 25^e dont je vous remercie du fond du cœur.

Obligée aujourd'hui de recevoir la petite allocution que je devrai prononcer demain en Assemblée générale si je suis nommée Grante, de recevoir l'un l'autre et de faire des lettres urgentes, je ne puis que vous dire : "Vous avez raison sur tous les points; votre lettre m'a fait le plus grand bien."

A partir du 3 février, nous aurez, dites-vous quelques jours à mettre à notre disposition. Comment faut-il l'entendre? Aurons-nous le bonheur de vous avoir ici, ou est-ce seulement en correspondance que vous serez à nous? M. Ganault, M. André, tout le monde sans parler d'Emilie et moi et Jeanne, aspirons à vous posséder pour mille motifs. Le mauvais temps seul me

fait trembler pour vous.

— Les opérations d'inventaire commencent le 1^{er} février. Ganault espère qu'elles seront terminées au plus tard le 3, et il aut été heureux de vous y voir assister. Les affaires ne vous permettent d'arriver ici qu'après l'inventaire fait (si vous pouvez venir) Ganault et Linguier seront alors retournés à leurs travaux parlementaires, à moins que je ne les retienne pour causer avec vous si vous arrivez presque aussitôt. Cela pourrait être absolument nécessaire si il s'était produit des incidents au cours de l'inventaire.

== Veuillez donc au besoin nous fixer par télégramme au reçu de cette lettre sur le jour où vous pourriez être ici.

— Le conseil de famille des enfants d'Emile est constitué. C'est un M. Patoux, avoué, à St Quentin, homme qu'on dit à la fois habile en son métier et clerical, qui est nommé subrogé-tuteur. Il était depuis longtemps l'homme d'affaires d'Emile. N'aisemblablement c'est lui, avec ou

sans Mad^e Emile, qui assistera à l'inventaire.

Ganault et Kinquier devront rejoindre les trois jours, nous ne ferons venir Palaise que s'il se produit quelque incident. Alors Ganault fera constater la difficulté et remettre les opérations.

À côté de moi légataire particulière, il faudra, dit Ganault, quel qu'un pour représenter la 4^e légataire à titre universel. Ce sera naturellement le gérant désigné qu'on va nommer, sans doute Deguenne. André le plus au courant de toutes les affaires générales de l'usine assistera officieusement Deguenne.

— Si nous venez, nous causerons de la publicité légale à donner à la raison sociale Godin et C^{ie} qui va se trouver modifiée, ne serait-ce que par l'adjonction du mot veuve.
(veuve Hélas!)

Recevez, bon cher ami, les personnelles amitiés de mes chéries et croyez-moi
votre toute dévouée

Marie Godin